



INFO N° 2018/16

## FISCALITE / INVESTISSEMENT LOCATIF / PINEL

**JE COMPTE INVESTIR DANS UN LOGEMENT NEUF SITUÉ EN ZONE C AFIN DE LE LOUER EN VIDE. POURRAIS-JE BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF FISCAL « PINEL » OU EST-CE TROP TARD ?**

Le dispositif fiscal « Pinel » permet, notamment, aux contribuables français qui achètent un logement neuf ou en l'état futur d'achèvement de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu sous conditions :

- Respect de la norme RT 2012.
- De louer le logement nu à usage d'habitation principale.  
Le contrat de location doit être signé dans les 12 mois suivant la date d'achèvement de l'immeuble ou de son acquisition si elle est postérieure.
- De s'engager à louer le logement pendant une durée minimale de 6 ou 9 ans.
- De respecter un plafond de loyer et un plafond de ressources pour les locataires.

Le dispositif « Pinel » a été prorogé en zone A, A bis et B1 et dans les villes couvertes par un contrat de redynamisation de site de défense jusqu'au 31.12.2021.

Toutefois, pour les zones détendues B2 et C le Pinel ne s'applique que pour les programmes immobiliers ayant fait l'objet d'un dépôt de demande de permis de construire au plus tard le 31 décembre 2017 et à la condition que cette acquisition soit réalisée au plus tard le 31 décembre 2018 (dans le FINISTÈRE voir la liste des communes éligibles au PINEL en bas de page).

Si vous êtes dans ce cas, vous pouvez donc toujours bénéficier du dispositif « Pinel ».

**Pour en savoir plus :** [AJ ANIL Présentation de la réduction d'impôt pour investissement locatif « Pinel »](#)

**Les communes de la zone B2 ayant fait l'objet d'un agrément du préfet de région, pour le dispositif PINEL, dans le FINISTÈRE :** Bénodet, Bohars, Brest, Concarneau, Ergué-Gabéric, Fouesnant, Gouesnou, Guilers, Guipavas, la Forêt-Fouesnant, le Relecq-Kerhuon, Plomelin, Plougastel-Daoulas, Plouzané, Pluguffan, Pont-l'Abbé, Quimper, Trégunc.

Sources :

- [Article 199 novovicies du Code Général des Impôts – Dispositif fiscal « Pinel »](#)
- [Article 68 de la LOI n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 – Prorogation du dispositif et modification du zonage](#)

23, rue Jean Jaurès  
29000 QUIMPER

Tél. 02.98.46.37.38  
Internet : [www.adil29.org](http://www.adil29.org)

14, bd Gambetta  
29200 BREST